

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **1^{er} juin 2009**, à 20 h à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers(ères) : Douglas Beard, Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Réal Cormier et Joëlle Cardonne.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Paul-Ernest Deslandes.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-06-102

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1ER JUIN 2009, 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 11 MAI 2009**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de mai 2009
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Congrès F.Q.M.
 - B) Demande remboursement disposition déchets construction au site de St-Nicéphore
 - C) Subvention aux Loisirs Kingsey
 - 5.3 Rapport mensuel des permis émis en mai 2009
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement No. 558 sur la collecte des matières résiduelles et recyclables des immeubles accessibles seulement par un chemin privé
 - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement No. 559 sur les pouvoirs et obligations du directeur général
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Fabrique Saint-Félix : modification entente local bibliothèque
 - 7.2 Fabrique Saint-Félix : cession terrain
 - 7.3 Vente camion voirie : Ford F-150XL, 1997
 - 7.4 Octroi contrat : rechargement
 - 7.5 Octroi contrat : creusage de fossés
 - 7.6 Projet développement domiciliaire
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Accessoires signalisation : contribuable
 - 8.2 Municipalité Saint-Lucien : modification entente incendie
 - 8.3 Nomination pompier volontaire
 - 8.4 Nomination membres du CCU
 - 8.5 Demande remboursement permis vente de garage
 - 8.6 Demande permis feu de joie : Camping Lac aux Bouleaux
9. **VARIA**
 - 9.1 Ajustement final d'utilisation du lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de la MRC des Sources aux fins de passif environnemental
 - 9.2 Internet haute vitesse
 - 9.3 Quote-part Saint-Lucien réelle 2008
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 11 MAI 2009

2009-06-103

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère JOËLLE CARDONNE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 4 et du 11 mai 2009, tel que rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue a été transmise aux conseillers(ères).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE MAI 2009

2009-06-104

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de MAI 2009 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>137 377,38 \$</u>
Taxes	21 289,32 \$
Protection incendie	31 264,92 \$
Permis	1 348,84 \$
Réclamation TPS	Ø \$
Subventions	82 061,00 \$
Autres revenus	1 413,30 \$
<u>Dépenses</u>	<u>162 758,98 \$</u>
Traitement des élus	Ø \$
Rémunération régulière	10 326,40 \$
Rémunération incendie	2 275,68 \$
Factures déjà payées	12 171,28 \$
Factures à payer	137 985,62 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) CONGRÈS FQM

2009-06-105

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les conseillers Joëlle Cardonne et Douglas Beard à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités les 24, 25 et 26 septembre 2009 au centre des congrès de Québec.

Que le conseiller Claude Lebel est nommé substitut en cas d'incapacité d'un des deux autres conseillers.

QUE la municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas au tarif en vigueur.

Adoptée.

B) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DISPOSITION DÉCHETS CONSTRUCTION AU SITE DE SAINT-NICÉPHORE

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Saint-Félix-de-Kingsey doivent déboursier un tarif minimal de 80,00 \$, pour disposer d'une tonne métrique ou moins de déchets directement au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore;

CONSIDÉRANT QU'un tarif de 80,00 \$ la tonne métrique supplémentaire est facturée aux contribuables;

CONSIDÉRANT QU'auparavant les contribuables payaient 45,00 \$ la tonne métrique pour disposer de leurs déchets au site d'enfouissement d'Asbestos mais que ce dernier est fermé depuis janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-106

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par la conseillère JOËLLE CARDONNE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'offrir une aide financière aux contribuables de Saint-Félix-de-Kingsey qui iront disposer de leurs déchets directement au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore;

QUE l'aide financière sera versée sur présentation de la facture originale;

QUE la municipalité rembourse la différence entre le prix des deux sites soit 35,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

QUE les frais de redevances de 10,67 \$ la tonne métrique ne sont pas remboursés puisque ces frais sont obligatoires et identiques à chaque site d'enfouissement.

Adoptée.

C) SUBVENTION AUX LOISIRS KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Kingsey ont présenté les factures relatives à la réalisation des travaux d'éclairage de la patinoire et que les coûts sont plus élevés que ceux estimés ;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-107

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution No. 2009-05-082 et de verser un montant de 8 849,48 \$ aux Loisirs Kingsey pour la réalisation du projet d'éclairage de la patinoire.

Qu'un montant de 2 150,00 \$ sera également versé afin de pourvoir à certains frais administratifs.

Adoptée.

5.3 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS EN MAI 2009

Le rapport mensuel des permis émis pour le mois de MAI 2009 est présenté par la directrice générale / secrétaire-trésorière.

6. RÈGLEMENT

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 558 SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES DES IMMEUBLES ACCESSIBLES SEULEMENT PAR UN CHEMIN PRIVÉ

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-108

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement No. 558 sans aucune modification.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT 558

**RÈGLEMENT PORTANT SUR LES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES
DES IMMEUBLES ACCESSIBLES SEULEMENT PAR UN CHEMIN PRIVÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François accomode les citoyens qui résident de façon permanente ou saisonnière en bordure des chemins privés ou dans des domaines privés sur le territoire des municipalités desservies par la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE des dommages aux camions ou aux propriétés privées peuvent survenir lors de la collecte des matières résiduelles et recyclables, compte tenu de l'état de ces chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a dû acquitter des frais pour différents dommages causés à des tiers dans des circonstances similaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les conditions afin que ce service soit assuré à ces immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 4 mai 2009 par le conseiller RÉAL CORMIER;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre : « Règlement numéro 558 portant sur les collectes des matières résiduelles et recyclables des immeubles accessibles seulement par un chemin privé. »

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES

Le service de collecte des matières résiduelles et recyclables en provenance des immeubles accessibles seulement par un chemin privé sera effectué conditionnellement à ce que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey obtienne une autorisation écrite du propriétaire de ce chemin privé afin que les camions de la Régie puissent y circuler.

ARTICLE 4 AMÉNAGEMENT DES LIEUX

L'aménagement des chemins privés doit être adéquat afin de permettre aux camions de la Régie de circuler sans risque de causer des dommages à leurs équipements.

Dans l'éventualité où la présence de branches, de fils électriques ou de câbles téléphoniques entraveraient la circulation des camions de la Régie, incluant la levée des conteneurs, le propriétaire collaborera à régulariser ces situations.

ARTICLE 5 ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS OU DOMAINES PRIVÉS

Le propriétaire doit également s'assurer que son chemin privé soit maintenu en bon état aux fins de circulation des camions de la Régie.

Advenant le cas où la Régie serait dans l'impossibilité d'y circuler, le service sera suspendu après la réception d'un avis de la Régie à la Municipalité que cette dernière transmettra au propriétaire concerné et ce, jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

ARTICLE 6	RENONCIATION DES PROPRIÉTAIRES
------------------	---------------------------------------

Advenant le cas où certains propriétaires ne voudraient pas se conformer aux conditions stipulées dans le présent règlement, les propriétaires des immeubles riverains devront prendre les dispositions nécessaires pour que leurs matières résiduelles et recyclables soient déposées en bordure d'un chemin public et devront, le cas échéant, assumer les coûts de fourniture d'un conteneur d'une capacité suffisante pour répondre à leurs besoins collectifs, en plus du tarif exigible fixé par règlement du conseil.

ARTICLE 7	ENTRÉE EN VIGUEUR
------------------	--------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Paul-Ernest Deslandes
Maire

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ADOPTION
PUBLICATION

04 mai 2009
01 juin 2009
04 juin 2009

Adoptée.

6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT No. 559

Un avis de motion est donné par la conseillère JOËLLE CARDONNE pour l'adoption prochaine du Règlement No. 559 portant sur les pouvoirs et obligations du directeur général. Le dit règlement ajoutera au directeur général de la municipalité les pouvoirs et obligations prévus par la *Loi sur les cités et villes*.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 FABRIQUE SAINT-FÉLIX : MODIFICATION ENTENTE LOCAL BIBLIOTHÈQUE

2009-06-109

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère JOËLLE CARDONNE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure afin d'en faire une étude approfondie.

Adoptée.

7.2 FABRIQUE SAINT-FÉLIX : CESSION DE TERRAIN

2009-06-110

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander au conseil de la Fabrique de reconsidérer sa décision de refuser de prolonger le lot 12L jusqu'au Parc-en-ciel, de manière à ce que le terrain cédé à la municipalité ait une forme plus régulière, la municipalité s'engageant à tolérer l'empiètement du garage existant aussi longtemps qu'il existera;

QU'à défaut que cette demande soit acceptée par la Fabrique, la cession de l'immeuble sera faite en soustrayant la partie qui sert de chemin d'accès de la maison du sacristain jusqu'à la rue de l'Église;

QU'une entente confirmant cette session entre les parties devra être signée avant l'engagement des professionnels (arpenteur et notaire);

QUE l'arpenteur devra s'assurer que les marges minimales seront respectées pour les bâtiments existants. À défaut, des modifications mineures pourraient être apportées aux limites entourant les bâtiments (église et maison du sacristain) afin de respecter la réglementation municipale.

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront assumés par la municipalité.

Adoptée.

7.3 VENTE CAMION VOIRIE : FORD F-150XL, 1997

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour la vente du camion Ford F-150XL, 1997.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CAMION FORD F-150XL, 1997

Lundi le 25 mai 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, adjointe administrative et Gilles Girardot, soumissionnaire

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission Camion Ford F-150XL, 1997 »

CAMION FORD F-150XL, 1997	Gilles Girardot	Gestion Maxime Lambert	Michael Taylor
Montant soumissionné	1 452,13 \$	2 050,00 \$	1 650,00 \$

Prenez note que l'étude de la conformité des soumissions n'a pas été effectuée. Ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance du conseil le 1^{er} juin prochain.

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la vente du camion Ford F-150XL, 1997 et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture de soumission camion Ford F-150XL, 1997 » du 25 mai 2009;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-111

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de vendre le camion Ford F-150XL, 1997 à Gestion Maxime Lambert au montant de 2 050,00 \$;

Que la vente est faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, donc sans garantie contre les vices cachés;

Que la différence entre la garantie de soumission et la vente totale du camion devra être effectuée par chèque visé ou comptant au moment du transfert du véhicule;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de vente avec Gestion Maxime Lambert;

Que le conseil autorise la directrice générale à effectuer la transaction du transfert du camion Ford F-150XL, 1997 auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée.

7.4 OCTROI CONTRAT : RECHARGEMENT

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le rechargement de chemins municipaux.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX

Mardi le 26 mai 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Monique Francoeur et Danielle Lambert

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission rechargement, mai 2009 »

RECHARGEMENT	Exc.Gaston Francoeur inc.	Excavation Jacquylaine inc.	J. Noël Francoeur inc.	Les Ent. O. Forcier ltée	Hémond ltée	Sablère Warwick ltée
Tarif unitaire Mg20B			12,15 \$		13,00 \$	14,70 \$
X Tonnes estimées	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800
Total, taxes exclues			70 470,00 \$		75 400,00 \$	85 260,00 \$

Prenez note que l'étude de la conformité des soumissions n'a pas été effectuée. Ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance du conseil le 1^{er} juin prochain.

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le rechargement de chemins municipaux, mai 2009 et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture de soumission rechargement de chemins municipaux» du 26 mai 2009;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-112

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de rechargement du chemin du Plateau et de la route Bernier à J.Noël Francoeur Inc. au tarif de 12,15 \$ la tonne, pour du gravier concassé Mg20B, pour un total de plus ou moins 5 800 tonnes, soit pour un montant approximatif de 70 470,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les travaux devront être effectués entre le 15 juin et le 28 août 2009 inclusivement.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de rechargement avec le représentant de la compagnie retenue suite aux indications spécifiées précédemment et ce, au montant ci-haut mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

QUE les services d'un laboratoire accrédité seront retenus afin de faire des analyses granulométriques et des tests de compactions au cours des travaux.

Adoptée.

7.5 OCTROI CONTRAT : CREUSAGE DE FOSSÉS

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le creusage de fossés.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS CREUSAGE DE FOSSÉS MARDI LE 26 MAI 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoin Monique Francoeur et Danielle Lambert

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme «Soumission creusage de fossés mai 2009 »

COMPAGNIE	EXCAVATION GASTON FRANCOEUR INC.	EXCAVATION JACQUYLAIN INC.	J.NOËL FRANCOEUR INC.	LES ENTREPRISES O. FORCIER LTÉE
TARIF HORAIRE-PELLE + 2 CAMIONS TAXES EXCLUSES	179,00 \$		207,00 \$	

Prenez note que l'étude de la conformité des soumissions n'a pas été effectuée. Ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance du conseil le 1^{er} juin prochain.

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le creusage de fossés, mai 2009 et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture de soumission creusage de fossés» du 26 mai 2009;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-113 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de creusage de fossés des rang 5, 6, 7, de la route Carson et de la route Letarte à Excavation Gaston Francoeur Inc. au tarif horaire de 179, 00 \$ pour une pelle et deux camions, plus les taxes applicables;

QUE les travaux devront être effectués entre le 15 juin et le 28 août 2009 inclusivement.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de rechargement avec le représentant de la compagnie retenue suite aux indications spécifiées précédemment et ce, au montant ci-haut mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.6 PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer un développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Desmarais possède des terrains en zone blanche qui pourraient être développés et qu'il est disposé à les vendre à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire connaître la valeur marchande desdits terrains avant d'en faire l'acquisition;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-114 Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater *Daniel Bouchard, évaluateur agréé*, pour effectuer l'évaluation des terrains, situés en zone blanche, appartenant à Monsieur Alain Desmarais.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ACCESSOIRES SIGNALISATION : CONTRIBUABLE

2009-06-115 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'employé de voirie à faire l'acquisition d'accessoires de signalisation pour les contribuables qui en feront la demande par écrit, conditionnellement à la réception du paiement avant la livraison du matériel.

Adoptée.

8.2 MUNICIPALITÉ SAINT-LUCIEN : MODIFICATION ENTENTE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter quelques modifications mineures à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies avec la municipalité de Saint-Lucien;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-116 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de soumettre pour études, à la municipalité de Saint-Lucien, un projet d'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies.

Adoptée.

8.3 NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE

2009-06-117 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'engager Monsieur John-Wayne Matthews à titre de pompier volontaire pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

8.4 NOMINATION MEMBRE DU CCU

2009-06-118 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Richard Bajus, membre (siège No 3) et Madame Nicole Lebeau Côté, présidente (siège No 5) du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 30 juin 2011, et ce, tel que prévu au règlement numéro 537;

QU'une annonce de recrutement paraîtra dans une prochaine édition du journal *Le Félix* pour combler le siège No 6 laissé vacant.

Adoptée.

8.5 DEMANDE DE REMBOURSEMENT PERMIS VENTE DE GARAGE

2009-06-119 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de rembourser l'organisme *Au cœur de Saint-Félix* un montant de 20,00 \$, soit le coût pour l'obtention du permis de vente de garage.

Adoptée.

8.6 DEMANDE PERMIS FEU DE JOIE : CAMPING LAC AUX BOULEAUX

2009-06-120 Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'émission d'un permis pour un feu de joie et feux d'artifice prévu le 20 juin prochain, tel que demandé par Monsieur Stéphane Favre, responsable de l'activité, et ce, sous l'approbation et selon les directives du directeur du service incendie.

Adoptée.

9. VARIA

9.1 AJUSTEMENT FINAL D'UTILISATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (L.E.S.) DE LA MRC DES SOURCES AUX FINS DE PASSIF ENVIRONNEMENTAL

CONSIDÉRANT l'Entente établissant les modalités et conditions de retrait des municipalités de Tingwick, Saint-Albert et Saint-Samuel du Lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources conclue en mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait aussi pour objet d'établir, tel que prévu à son article 4 et à son annexe 1, la Répartition du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. en date du 31 décembre 2006 pour l'ensemble des municipalités membres, incluant celles qui se retiraient du L.E.S.;

CONSIDÉRANT QUE le L.E.S. a cessé ses opérations d'enfouissement des matières résiduelles le 16 janvier 2009, compte tenu de l'entrée en vigueur du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (R.R.Q. chapitre Q-2, r.6.02), dont l'article 161 prévoit sa fermeture obligatoire avant le 19 janvier 2009 s'il ne pouvait pas se transformer en lieu d'enfouissement technique avant cette date;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'Entente établissant les modalités et conditions de retrait des municipalités de Tingwick, Saint-Albert et Saint-Samuel du Lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources prévoit l'établissement du pourcentage final du passif environnemental de chaque municipalité locale à l'égard du L.E.S. lors de sa fermeture définitive;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité du L.E.S., lors de leur séance du 25 mai 2009, ont pris connaissance des données établissant ce pourcentage final et qu'ils ont accepté la Répartition définitive du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. de la MRC des Sources en date du 16 janvier 2009 comme correspondant aux obligations de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que chaque municipalité membre reconnaisse le pourcentage final aux fins de répartition du passif du L.E.S.;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-121

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey reconnaît que les pourcentages identifiés au document intitulé «*Répartition définitive du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. de la MRC des Sources en date du 16 janvier 2009*» et joint en Annexe 1 pour en faire partie intégrante, sera celui utilisé aux fins d'établir la responsabilité respective de toutes les municipalités locales dans le passif environnemental du L.E.S. de la MRC des Sources.

Adoptée.

9.2 INTERNET HAUTE VITESSE

2009-06-122

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater *Internet Micro-Onde Warwick* à réaliser une étude de faisabilité, au coût de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables, pour le service Internet haute vitesse afin d'offrir ce service à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Adoptée.

9.3 QUOTE-PART SAINT-LUCIEN RÉELLE 2008

CONSIDÉRANT QUE l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Lucien prévoit un ajustement des dépenses réellement encourues après la vérification comptable de l'année visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien a payé une quote-part de 40 808,04 \$ pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles de 2008 sont de 38 395,49 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien a payé 2 412,55 \$ de trop;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-123 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir un chèque à la municipalité de Saint-Lucien au montant de 2 412,55 \$.

Adoptée.

10. RAPPORTS DIVERS

Le maire invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2009-06-124 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 30.

Adoptée.

Paul-Ernest Deslandes
Maire

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Le maire, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions et n'exerce pas son droit de veto.